

DEPARTEMENT DE LA SOMME ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE CANTON DE RUE Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 11 Date de convocation : Le 13 décembre 2025 Date d'affichage : Le 22 décembre 2025 DELIBÉRATION N° 76/2025 Bail commercial avec la SAS « Au Fil de l'Eau »	Commune de LONG (80200) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 13 décembre 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire. <u>Etaient présents</u> : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE. <u>Etaient absents excusés</u> : Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE Jean-Pierre VARLET qui a donné pouvoir à Alain COPIN David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT <u>Etaient absents</u> : Olivier FEREZ et Xavier HENRY. Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance. ----- La séance étant ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail commercial de dérogation signé le 12 mai 2023 entre la commune et la SAS au Fil de l'Eau représentée par Madame DELORY Carole pour la location du restaurant et du logement situés au n° 3 Grande Rue arrive à échéance au 31 décembre 2025. Madame DELORY a confirmé sa volonté de contracter un bail commercial aux conditions financières actuelles pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle sollicite cependant la réalisation d'un DPE sur le bâtiment. Monsieur le Maire précise néanmoins que le Notaire lui a indiqué que l'immeuble n'entre pas dans le champ d'application des articles L.126-26 et suivants, et R.126-15 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, relatifs au diagnostic de performance énergétique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide : - D'accorder un bail commercial de dérogation pour le restaurant et le logement situés au 3 Grande Rue au profit de Madame DELORY Carole représentant la SAS « Au Fil de l'Eau » pour une durée de 9 années allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2034 - De fixer le montant des loyers mensuels à 824.36 € TTC pour le restaurant et 375.68 € pour le logement. Ces loyers seront indexés chaque année à la date d'effet du présent contrat en fonction de la variation de publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, l'indice du trimestre ayant servi à établir les loyers étant celui du 2^{ème} trimestre 2025 (indice 136.81). Il est précisé que le montant du loyer comprend la mise à disposition de la Licence IV dont la commune est devenue propriétaire en date du 22 mars 2023. - De fixer le montant de la caution à 1 118 € correspondant au dépôt de garantie versé précédemment par le preneur dans le cadre du précédent bail de dérogation
--	---

- De faire établir un Diagnostic de Performance Energétique qui sera communiqué au preneur dans les 6 mois suivant la signature du présent bail
- De charger Maître BASSET, Notaire à Ailly-le-Haut-Clocher de rédiger le bail
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces décisions

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Jean-Marie PECQUET